



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Distribution : tous appartements 24-26 GEV et
10-10bis FT (annexe seulement aux membres)

Genève, le 22 mars 2012.

BULLETIN n° 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 01.03.2012 ET DÉMARCHES ULTÉRIEURES

1. Assemblée générale extraordinaire du 01.03.2012

L'appel des soussignés a été entendu : nous avons été très nombreux à cette AGE (78 personnes représentant 68 des 104 membres) pour recevoir de première main une information sur les réactions possibles à la hausse de loyer après travaux et à la proposition d'indemnité. Même si cela ne touche pour l'instant que les locataires du 24 GEV (avec des degrés très variables pour la hausse de loyer), il était bon de mettre en commun nos forces, nos idées et nos questions et de nous préparer au mieux à un processus qui touchera chaque année jusqu'en 2015 une nouvelle entrée.

Cette mobilisation doit être maintenue : que ceux pour qui les travaux sont terminés ne quittent pas égoïstement l'ASSLOCIMM, même s'ils ont accepté la hausse de loyer et/ou le montant d'indemnité proposé, mais fassent profiter les autres de leur expérience et de leur appui (et cela porte aussi sur les équipements et les travaux) ; que ceux chez qui les travaux n'ont pas encore commencé, ou à peine, s'engagent activement dans l'Association et, le moment venu, dans son Comité !

Le procès-verbal (annexe) reflète en détail les présentations et les questions et réponses. Nous remercions encore une fois Me Dandrès (ASLOCA) pour sa contribution à l'AGE et pour les consultations bilatérales qu'il a offertes ensuite aux locataires intéressés à s'informer plus à fond ou déjà décidés à contester la hausse de loyer et/ou à demander une indemnité plus élevée. Me Dandrès a également révisé le point 4 du procès-verbal.

2. Démarches ultérieures

Des membres du Comité ont fait une tournee des membres du 24 GEV, essentiellement ceux qui n'avaient pu participer à l'AGE, pour permettre à chacune et chacun de se décider à temps et en pleine connaissance de cause sur la hausse de loyer et sur le montant de l'indemnité proposée.

15 locataires (couples ou personnes seules) ont décidé de contester la hausse de loyer avec l'aide de l'ASLOCA. 19 locataires (les mêmes que précédemment plus 4 autres) ont décidé de faire savoir avec l'aide de l'ASLOCA qu'ils demandent une indemnité plus élevée. Ces locataires recevront toute l'information voulue en principe directement de Me Dandrès.

3. Assemblée générale le 26.04.2012

L'Assemblée générale (ordinaire 2012) aura lieu le jeudi 26.04 de 18 h 30 à 20 h 30 (École des Allières, salle de cinéma). La convocation suivra avec toutes autres informations utiles.

Avec nos salutations amicales

Inez Foulkes, Simone Rudisuhli, Evelyn von Steffens, Michel Guillermin, André Hensler, Bruno Zimmermann
022 736 93 25, 022 735 09 15, 022 735 75 20, 022 736 37 63, 022 736 48 49, 022 736 46 50

Annexe (seulement pour les membres) : PV AGE du 01.03.12